



Commune de Gy  
Législature 2007-2011  
Séance du 12 mai 2011

## **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 destiné à la création et à l'aménagement d'une allée piétonnière**

---

vu l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le plan d'exécution du Bureau d'architectes DLV du 13 avril 2011 relatif à l'aménagement extérieur des parcelles n° 71 et 462 de la commune de Gy

vu l'estimation du coût dévisée à CHF 95'000.-- pour la réalisation de ce projet,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**décide**

**par 6 voix pour et 1 voix contre**

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2011 d'un montant total de CHF 95'000.-- pour la réalisation de cet axe piétonnier
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2011 sous la rubrique n°6200.3140
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus
4. De financer ce crédit par des prélèvements sur les disponibilités communales, d'autoriser le cas échéant, le maire à contracter, un emprunt auprès d'établissement de crédit de son choix.

Le Maire : A. MOTTIER